

## Tarifs des frais restant à la charge des apprentis

- La MFR/CFA est financée par les OPCO pour un coût apprenti défini par France Compétences.
- De ce fait aucun frais de scolarité n'est facturé à l'apprenti(e). Ne reste à sa charge que les frais de restauration et d'hébergement et de fourniture.
- En cas d'absence de l'apprenant, les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés à partir de 2 semaines d'absence consécutives justifiées (certificat médical).

<b>Classe</b>		<b>Demi-pension / an</b>	<b>Pension / an</b>
<b>Bac Professionnel Agroéquipement</b>	Seconde	822,50 €	2 318,50 €
	Première	907,50 €	2 579,50 €
	Terminale	907,50 €	2 579,50 €
<b>Bac Professionnel Maintenance des Matériels Agricoles</b>	Seconde	780 €	2 188 €
	Première	950 €	2 710 €
	Terminale	950 €	2 710 €
<b>Bac Professionnel SAPAT</b> (Services Aux Personnes et Aux Territoires)	Terminale	907,50 €	2 579,50 €
<b>Certificat de Spécialisation</b> (Pilotage de Machines Agricoles et travaux mécanisés à hautes technicité)	PMA	652,50 €	1 796,50 €
<b>BTS ACS'AGRI</b> (Brevet de Technicien Supérieur Analyse, Conduite Stratégie Agricole)		1 000 €	2 760 €
<b>BTSA DATR</b> (Brevet de Technicien Supérieur Agricole Développement et animation de projets Territoriaux)		1 000 €	2 760 €
<b>BP JEPS</b> (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)	865 €		2427 €

## Tarifs des formations initiales sous statut scolaire

La MFR/CFA est sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. A ce titre le Ministère attribue annuellement à la MFR/CFA une subvention de fonctionnement à l'élève. Calculée sur la base de l'indice de la fonction publique elle doit couvrir les charges du personnel enseignant.

En complément, la MFR/CFA facture aux apprenants :

- Des frais de scolarité qui couvrent l'ensemble des frais annexes liés à la formation. Ces frais de scolarité s'entendent « tout compris » : fournitures (hors fournitures scolaires individuelles), livres, visites et voyages d'étude... Tout trimestre engagé est dû.
- Des frais de demi-pension et/ou d'internat qui couvrent les frais de restauration, d'hébergement et les animations de la vie résidentielle. En cas d'absence de l'apprenant, les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés à partir de 2 semaines d'absence consécutives justifiées (certificat médical).

Classe	Demi-pension / an	Pension / an
<b>Seconde Générale et Technologique</b>	1 820 €	2 572 €
<b>Bac Technologique STAV</b> (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)	Première	1 882,50 €
	Terminale	1 932,50 €
<b>Bac Professionnel Agroéquipement</b>	Seconde	1 722,50 €
	Première	1 817,50 €
	Terminale	1 867,50 €
<b>Bac Professionnel SAPAT</b> (Services Aux Personnes et Aux Territoires)	Terminale	1 867,50 €
<b>BTS ACS'AGRI</b> (Brevet de Technicien Supérieur Analyse, Conduite Stratégie Agricole)	2 300 €	3 052 €
<b>BTSA DATR</b> (Brevet de Technicien Supérieur Agricole Développement de projets Territoriaux)		

### Les aides possibles :

- Des **BOURSES NATIONALES** du Ministère de l'Agriculture pour les formations scolaires du **secondaire** (des classes de Seconde jusqu'au Bac)  
Ou des **BOURSES de l'Enseignement Supérieur Agricole assurées par le CROUS de Poitiers** (BTSA)
- Un **FONDS SOCIAL REGIONAL**

**Contact** : 05 49 74 06 44  
[mfr.sevreurope@mfr.asso.fr](mailto:mfr.sevreurope@mfr.asso.fr)